

*INTERVENTION, PARTICIPATION ET ÉVALUATION
DANS LA RECHERCHE EN ÉDUCATION*
Jean-François MARCEL

Version de la publication : avril 2019

Évaluation ouverte et collaborative

Rétractrices : Hélène CROCE-SPINELLI & Lucie MOTTIER LOPEZ

1. Quelques repères, au-delà du terminologique

(...)

1.1 Une intervention demandée

(...)

1.2 Une recherche triplement finalisée

En ce qui concerne la recherche, il s'agit d'une recherche en éducation, en sciences de l'éducation plus précisément, et cette discipline, de par son histoire, assume et revendique l'inscription de ses travaux au service de trois visées, la visée heuristique (celle de mieux connaître le fait éducatif entendu dans sa plus large acception), la visée praxéologique (celle de transformer, en vue de contribuer à résoudre ou à améliorer, de conduire ou d'accompagner le changement) et la visée critique (appliquée à la fois à ces démarches, à la remise en cause de connaissances reposant sur des préjugés et aux conditions nécessaires à réunir pour se prémunir de dérives idéologiques sans renoncer à ses valeurs)¹. Bien sûr chacune des recherches ne poursuit pas simultanément les trois visées mais leurs mobilisations simultanées soulèvent une question que nous instruirons ultérieurement, celle des conditions de leurs articulations.

1.3 Collaborer, coopérer ou participer

L'appel à communication pour la deuxième journée d'étude du Réseau des Jeunes Chercheur-se-s du LabEx ICCA intitulée « Participation, coopération et collaboration dans les secteurs culturels »²

Lucie Mottier

Où places-tu la visée de "compréhension" ? parce que c'est souvent ce qui est annoncé dans les RColl, "comprendre" ensemble les pratiques et les situations dont on est acteur-ice-s.

Jean-François Marcel

La visée heuristique inclut la visée compréhensive et la visée explicative

Lucie Mottier

OK pour moi - je ne sais pas si tu souhaites qu'on le précise pour les lecteurs et lectrices qui, comme moi, ne le savais pas.

Helene croce-spinelli

La visée compréhensive au sens de Bednarz (2013) serait-elle comprise dans la visée heuristique conjointement aux investigations théoriques ?

¹ Voir De Munck (2011).

² Le 11 avril 2018, Paris. <https://drive.google.com/file/d/0Bzaunv06QOR-ejhFZHhTWU9QQW8/view>

procède à un rapide positionnement des acceptions des verbes participer, coopérer et collaborer³ :

« Participer », du latin *participare*, signifie « prendre part à », « coopérer » est issu d'*operari*, fabriquer avec ses mains, et par extension, cum *operari*, co- opérer, c'est donc travailler à plusieurs, œuvrer ensemble dans un même but. Enfin, « collaborer » provient du latin *laborare* (travailler) qui signifie travailler ensemble. Si coopérer et collaborer font référence explicitement au travail, la participation appelle à une réflexion plus vaste sur les formes possibles de « prendre part à ». Ces notions induisent donc des différences d'engagement dans le processus de création.

Ben Rajeb (2011) précise cette distinction dans le cas de la conception architecturale où se cotoient des démarches participatives, coopératives (ou distribuée) et collaboratives (ou de co-conception) :

- « La démarche participative consiste à convier, les futurs usagers comme consultants ou conseillers à propos de leur espace à vivre. (...) Cette démarche aurait pour objectif de permettre aux maîtres d'ouvrages et aux futurs utilisateurs concernés d'élaborer des décisions et des compromis collectifs concernant la définition du programme et de leurs espaces de vie ».
- « La conception coopérative, elle, est une activité complexe dans laquelle plusieurs concepteurs interagissent sur un même projet architectural, indépendamment des usagers. La division de leurs tâches est claire et définie de manière a priori. (...) Dans ce cadre, un coordinateur désigné met en commun les tâches individuelles de chacun et vérifie leur cohérence relativement aux principes du projet et aux choix du maître d'ouvrage. Seule la nécessité d'accéder à des ressources détenues par les autres concepteurs, pour un projet commun, obligerait ces derniers à travailler ensemble ».
- « Là où, dans le cadre d'une conception coopérative, c'est au chef de projet que revient le droit de valider ou non le travail des protagonistes, en conception collaborative chacun des concepteurs régule en permanence son travail relativement aux choix optés conjointement par l'ensemble des collaborateurs. Ces derniers interagissent autour d'un même projet architectural et collaborent ensemble autour des mêmes tâches ».

Elle les synthétise à l'aide du tableau suivant :

Tableau 1

Démarches participatives, coopératives et collaboratives en conception architecturale (Ben Rajeb, 2011)

³ Broudoux (2014) cible « les trois modes de contribution dans la communication scientifique » en les positionnant dans une gradation entre une forme minimale (participer) et une forme plus responsable (collaborer). Nous citons sa proposition mais ne la suivrons pas :

- « Participer signifie « prendre part à... ». La participation est la condition minimale pour qu'une contribution puisse se produire. Participer consiste à prendre part à une initiative en acceptant les règles proposées et en se conformant à des attendus ».
- « La coopération qui signifie « prendre part, contribuer à une œuvre commune » concerne tous les projets fédérant des équipes qui travaillent à un objectif commun (...) Dans une activité de coopération, les activités à réaliser sont partagées selon le but commun à atteindre. Chacun réalise une partie du travail indépendamment de la partie accomplie par les autres membres de l'équipe. Les tâches sont réalisées en parallèle et l'objet à réaliser est éclaté pendant son élaboration ».
- « Collaborer suppose une responsabilité accrue dans la gestion et l'accomplissement des tâches. Alors que la coopération est conditionnée par une hiérarchie dans les activités et la non remise en cause des objectifs communs, l'activité de collaboration suppose la possibilité de discuter des règles ».

Helene croce-spinelli

Cet exemple pris en architecture pourrait être mis en lien avec des travaux en Sciences de l'éducation.

Lucie Mottier

Peut-on généraliser à partir de cet exemple en architecture pour justifier la mise en question ensuite que tu fais des termes participation / coopération / collaboration pour les Sciences de l'éducation ? Je ne suis pas très à l'aise notamment avec la première puce, faudrait-il la développer et montrer le lien métaphorique que tu proposes avec des recherches en éducation ?

Jean-François Marcel

Il me semble que cela montre surtout la relativité et l'instabilité des définitions de ces qualificatifs

Lucie Mottier

Pour moi, la conception "distribuée" (à partir de ma compréhension de la cognition distribuée, *Rea, Hutchins*, etc.) n'exclut pas la co-conception, car l'un l'autre ne désignent pas les mêmes phénomènes. Autrement dit, la co-conception n'empêche pas un fonctionnement distribué, tant au plan social qu'au plan cognitif.

Jean-François Marcel

Il me semble que la cognition distribuée renvoie au choix d'une approche, d'une lecture tandis que l'auteure caractérise ici simplement des types de pratiques. D'après moi, cela ne relève pas du même niveau.



	Concevoir seul	Concevoir ensemble		
Acteur(s)	Conception	C.Collaborative (Co-conception)	C.Coopérative (Conception distribuée)	C.Participative
Fonction (officielle)	Architecte	Architectes, Experts	Architectes, Experts	Architectes, experts, Utilisateurs
Rôle (acteur de la conception)	Le Concepteur	Un groupe de Concepteur(S)	Plusieurs concepteur(S), Un coordinateur	Le Concepteur
Validation (choix de la conception)	Le Concepteur	Un groupe de Concepteur(S)	Le Coordinateur	Les Utilisateurs

Nous retiendrons de ce rapide survol, la portée plus large du verbe « participer » qui, d'une part, dépasse la seule sphère du travail et, d'autre part, est adaptée à une hétérogénéité de compétences et de statut que n'autorisent pas les deux autres, en se cantonnant à l'exercice professionnel partagé.

1.4 Une participation revendiquée

Nous choisirons donc de parler de participation et de recherche participative plutôt que de collaboration et de recherches collaboratives. Les termes ne sont pas exactement synonymes :

Pour collaborer (<http://www.cnrtl.fr/definition/collaborer>), il s'agit de distinguer « collaborer avec quelqu'un » qui revêt deux sens, celui de « travailler en collaboration » et celui, marqué historiquement en France, de « coopérer avec l'ennemi » et « collaborer à quelque chose » qui consiste à « participer à l'élaboration d'une œuvre, à contribuer à un résultat ».

Par ailleurs, la collaboration se caractérise par « l'interdépendance engendrée par le partage d'un espace et d'un temps de travail comme par le partage des ressources » et par le fait que « la coordination des tâches repose ici sur la communication entre les enseignants et sur un travail concerté » (Marcel et al., 2007, p. 10-11).

Pour participer (<http://www.cnrtl.fr/definition/participer>), nous avons également deux sens, « participer de quelque chose », cela signifie « tenir de la nature de, avoir part à » et « participer à quelque chose » c'est y « prendre part activement » (y compris « prendre sa part, cotiser » ou « s'associer aux sentiments de quelqu'un-e »)⁴.

Les deux arguments principaux qui ont motivé notre choix de retenir « participer » sont, d'une part, que dans « collaborer », l'indépendance des participant-e-s est plus importante et que, surtout, une hiérarchisation des participant-e-s est implicite sur l'ensemble du projet : le collaborateur ou la collaboratrice occupe clairement une place subalterne. D'autre part, corollairement, dans « participer », la marge d'action et d'initiative (et le pouvoir d'agir) sont plus étendus et les responsabilités plus équitablement distribuées.

Lucie Mottier

Dans la construction d'un bâtiment, il est préférable en effet d'avoir un architecte ; dans la construction d'un pont, un ingénieur, etc. et que les "autres" personnes qui collaborent à la construction sont perçues comme des subalternes. Mais cette conception / métaphore est-elle pleinement adéquate pour le champ de l'éducation ? Pourquoi la collaboration impliquerait-elle forcément un rapport hiérarchique ? et une indépendance plus importante ? Les travaux en psychologie de l'éducation insistent sur l'inverse, en parlant au contraire d'interdépendance (positive, négative).

Jean-François Marcel

Je défendrais une hiérarchisation en fonction des spécialités de chacun, le chercheur est davantage spécialiste de recherche que les participants, les participants sont davantage spécialistes du contexte que l'intervenant.

A cela se rajoutent les contraintes et les responsabilités inhérentes à la contractualisation (délais, livrables, etc.)

Lucie Mottier

Les travaux de Lave et Wenger insistent sur la dimension participative (fondement épistémologique d'ailleurs) de la pratique sociale collective. Pourtant, les auteurs considèrent que différentes formes légitimes de participation y contribuent, une participation centrale versus périphérique. Autrement dit, les responsabilités ne sont pas équitablement distribuées dans la participation.

Plus haut tu écris : "... à une hétérogénéité de compétences et de statut que n'autorisent pas les deux autres"; n'est-ce pas un peu contradictoire avec l'idée de "responsabilités plus équitablement distribuées" ?

⁴ Nous pourrions prolonger avec les acceptions en économie (« être intéressé aux bénéfices ou à la gestion d'une entreprise » ou « souscrire une part du capital ») ou en droit (« avoir part à quelque chose »).

